

Négociations
Annuelles
Obligatoires

3ème et dernière réunion
de négociation
8 Février 2017



100% orientés Collaborateurs



Renforcer l'employabilité

ASSITANT(e) COMMERCIAL(e)

En 2015, la Direction a souhaité renforcer l'employabilité de ses collaborateurs par la création d'un nouvel emploi intitulé « Assistant(e) commercial(e) », caractérisé par la polyvalence sur deux postes de travail.

La Direction souhaite poursuivre cet engagement en menant via des magasins tests une réflexion plus large sur des solutions innovantes à l'échelle du magasin.

**Obtenu
par FO**

Mise en place d'un test :

- 4 magasins seront identifiés : 1 par bassin
- Possibilité pour les magasins de modifier via accord d'établissement les règles existantes.
- Suivi du test par la Commission Emploi

Proposition d'un calendrier avec 3 réunions :
Juin, Septembre et Décembre



Développer la Formation Métier



FORMATION : CQP PRODUITS FRAIS

La Direction souhaite donner une nouvelle impulsion au CQP et propose de mettre en place des CQP « métiers produits frais » **pour les salariés en poste, en CDI, sous réserve d'une ancienneté minimale d'une année.**

Sur volontariat

CQP / Marée - Charcuterie/Fromage - Fruits et Légumes - Boucherie

**Obtenu
par FO**

FORMATION : CERTIFICATION « CLEA »

Cette certification atteste de la maîtrise des savoirs de base afin de favoriser l'employabilité et l'accès à la formation des personnes.

Elle correspond à un niveau Brevet des collèges.

Elle est faite sous la forme d'un test d'une journée pour valider les compétences ou définir un programme de formation en vue de l'obtention de la certification.

A l'issue de cette journée, validation du niveau CLÉA ou définition d'un plan de formation individualisé.

**Obtenu
par FO**

FORMATION : V.A.E.

Carrefour souhaite poursuivre l'expérience des V.A.E collectives qui permettent de valoriser l'expérience professionnelle de nos équipes. Les Validations des Acquis par l'Expérience permettent d'obtenir un diplôme ou une certification en faisant reconnaître les compétences acquises grâce à l'expérience.

Une formation complémentaire est proposée pour obtenir le

**Obtenu
par FO**

FORMATION : EVOLUPRO

Dans le cadre de l'employabilité, l'entreprise renouvelle son engagement de poursuivre **la formation EVOLUPRO pour l'année 2017**

RECONNAISSANCE DE LA FORMATION

Afin de valoriser cet effort de formation, la Direction propose d'octroyer **une prime de 100 € brut**, aux salariés qui valident une V.A.E ou qui obtiennent un CQP à partir de 2017



Développer notre culture Digitale



REMISE SUR ACHAT NUMERIQUE

1er Septembre

En lien avec la sensibilisation numérique, et afin de permettre aux collaborateurs qui le désirent de s'équiper en Smartphone ou tablette, la Direction propose de mettre en place **une remise sur achat supplémentaire de 10%**, une fois par an, pour l'achat spécifique de l'un de ces équipements.

UN DISPOSITIF FORMATION A DEUX NIVEAUX

La Direction propose :

- de préparer des applications pour smartphone et tablette, pour informer et sensibiliser.
- de préparer un dispositif de formation présidentielle destiné à former les salariés à l'utilisation du numérique

Obtenu
par FO

EMPLOI

MAINTIEN DES EFFECTIFS

La Direction s'engage à ce que **le niveau d'effectif soit supérieur à celui constaté en 2016**, si l'évolution du CA HT hors carburant constatée en 2017 est supérieure à l'évolution du même CA en 2016.

Obtenu
par FO

BUDGET DE SOLIDARITE

AUGMENTATION DU BUDGET SOLIDARITE

Le budget Fonds de Solidarité est revalorisé à hauteur de **350 000 €**, à durée indéterminée.

ECHELON C

NIVEAU II C

La Direction propose l'échelon C, à tous les niveaux 2B, dans le mois suivant la **date anniversaire de leurs 20 ans d'ancienneté** dans le groupe.

1er Septembre

Obtenu
par FO

NIVEAU III C

Création d'un échelon C pour les métiers de niveau III B, hors Bouchers et Boulangers, vendeurs de produits et services, dans les conditions suivantes :

La Direction propose de créer l'échelon C, à tous les niveaux 3B, hors Bouchers et Boulangers, vendeurs de produits et services, dans le mois suivant la **date anniversaire de leurs 25 ans d'ancienneté** dans le groupe.

AMENAGEMENT FIN DE CARRIERE

Transition Activité / Retraite

MESURES ACCOMPAGNEMENT FIN DE CARRIERE EMPLOYES

La Direction propose **de porter à 3 ans les dispositions** spécifiques de l'accord Accompagnement Fin de Carrière qui sont actuellement sur les 2 années précédent le départ en retraite :

- **La non dégressivité** de la prime forfaitaire et des jours forfaitaires Seniors ;
- **L'utilisation de tous les droits en jours**, pour anticiper la cessation d'activité ou réduire son temps de travail.

1er Juillet

La Direction propose de recenser l'ensemble des mesures Seniors existantes dans nos différents accords d'entreprise afin d'en faire un document de communication de tous les collaborateurs.

Obtenu
par FO

Obtenu
par FO

CESU : AUGMENTATION ET EXTENSION

500 € maximum par an, au lieu de 400 € actuellement, avec une participation de l'employeur à hauteur de 50%, l'autre partie restant à la charge du salarié.

Ce montant s'apprécie par foyer, dans les mêmes conditions qu'auparavant

1er Juillet

Obtenu
par FO

JOURS EVENEMENTS FAMILIAUX

Mise en conformité du tableau des absences avec les modifications de la Loi Travail :

- Décès des beaux parents, d'un beau fils ou une belle fille : 3 jours ouvrés
- Survenance d'un handicap chez l'enfant : 2 jours ouvrés

Suite aux demandes de FO en réunion d'interprétation des accords, les jours pour décès d'un grand parent du salarié passent à 2 jours ouvrés.

Proposition
Direction

AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

BUDGET TRAVAUX

Allocation d'un budget supplémentaire **de 2 millions d'€uros** pour l'année 2017, destiné au renouvellement du matériel de travail ou à l'investissement de nouveau matériel.

CALENDRIER SOCIAL

Dans le cadre du dialogue social, la Direction s'engage à ouvrir des négociations en 2017 sur les thèmes suivants :

- l'intéressement collectif
- le télétravail pour la DEHF

POUVOIR D' ACHAT

AUGMENTATION DE LA GRILLE DE SALAIRE

+ 0.5 % au 1er Janvier 2017

PRIME DE PASSAGE A TEMPS PARTIEL SENIORS

La prime d'Aide au passage à temps partiel des salariés à temps complet Seniors âgés de 54 ans et plus

est revalorisée de 2 %.

1er Juillet

Obtenu
par FO

REMISE SUR ACHATS

La Direction propose d'augmenter la remise sur achats sur les produits MDD Carrefour du PGC, à hauteur de 5% en plus des 10% habituels

1er Septembre

COMPLEMENT DE PRIME DE VACANCES

La Direction propose d'assouplir les conditions de présence durant la période pour le calcul du Complément Prime de Vacances.

La nouvelle période correspondra aux 6 derniers mois précédant l'arrêté de paie de Juin, au lieu des 12 derniers mois.

En cas d'absence, autres que celles autorisées conventionnellement, le montant de la prime est réduit à raison de 1/180ème par jour d'absence.

FRAIS DE PARKING

Pour les magasins avec parking payant, la Direction s'engage à rechercher des solutions adaptées à chaque contexte local.

A défaut d'accord, la Direction propose de prendre en charge ces frais **à hauteur de 50% de l'abonnement transport public local.**

Obtenu
par FO

LE MOT DE LA DELEGATION

La troisième réunion de négociations annuelles s'est tenue dans un contexte économique difficile pour les hypermarchés, auquel s'ajoute des incertitudes en vue des échéances à venir : élections présidentielles ; renouvellement du PDG de Carrefour et ses éventuelles conséquences.

La délégation a défendu avec force vos revendications tout au long de la négociation et a obtenu des avancées qui, une fois acquises, ne pourront qu'être améliorées dans les années à venir.

Ces avantages conventionnels obtenus figuraient dans notre plateforme revendicative que la direction a su entendre, et la délégation s'en félicite.

La proposition de nouveaux avantages sur la remise sur achats des produits de Marques De Distributeur Carrefour PGC et équipement informatique est favorable pour le pouvoir d'achats.

Notre revendication phare, un niveau C pour tous, a franchi un nouveau palier et profiterait à 5 400 salariés dès cette année

Certes la proposition d'augmentation de salaire de 0.5% est faible, mais elle reste toutefois supérieure au taux d'inflation 2016 annoncé à 0.2%.

A défaut de signature, la direction a annoncé qu'une augmentation de 0.20% sur les salaires sans autres dispositions serait appliquée.

Les membres de la délégation ont émis **un avis globalement positif** sur ce projet d'accord. Ils estiment avoir rempli la mission pour laquelle ils étaient mandatés, et avoir pleinement défendu toutes les revendications présentées par Force Ouvrière.

Ce vendredi matin, les représentants nationaux et DSE FO se sont réunis pour analyser le projet d'accord. Certes l'augmentation des salaires est inférieure à notre revendication, mais ils ont estimé que les autres avancées obtenues rendaient cet accord positif.

Fidèle à nos principes, la consultation des syndicats FO Carrefour se tiendra le 23 février. Le résultat du vote sera déterminant pour l'application du projet d'accord des N.A.O 2017.